

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 15.

PRESENTS :

Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER (jusqu'à 20h05), Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT (jusqu'à 21h00), Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Néant

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION :

M. Patrick MULLER a donné procuration à Mme Denise HECHT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2014**
2. **PERSONNEL COMMUNAL**
 - 2.1 Contrat d'assurance des risques statutaires
3. **AFFAIRES FINANCIERES**
 - 3.1 Indemnité au comptable
4. **URBANISME**
 - 4.1 Numérotation de propriétés
 - 4.2 Enquête Plan Local d'Urbanisme
5. **VOIRIE / QUALITE DE VIE**
 - 5.1 Achat d'un terrain au lieu -dit « Grebentor »
 - 5.2 Accord de principe : Achat(s) de terrain(s) à proximité de la zone humide
 - 5.3 Acceptation d'un don de terrain
 - 5.4 Travaux
6. **SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS**
 - 6.1 Subvention à la Compagnie Dé'ridées
 - 6.2 Subvention à la bibliothèque départementale de Colmar
7. **BOIS / CHASSE / FORÊT**
 - 7.1 Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2015
 - 7.2 Chasse
8. **AFFAIRES GENERALES**
 - 8.1 Création d'un groupement de commande pour l'achat de fourniture gaz
 - 8.2 Motion de soutien à l'Euroairport
 - 8.3 Avenir de la Région Alsace
 - 8.4 Charte du bilinguisme
9. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
10. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
11. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2014

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2014 et le signe séance tenante.

2. PERSONNEL COMMUNAL

2.1 CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Mme le Maire indique qu'en décembre 2011, le Conseil municipal a souscrit un contrat d'assurance groupe par le biais du Centre de Gestion du Haut-Rhin afin de garantir les risques statutaires pour les agents de la commune (décès, accident de service, maladie professionnelle, maternité, maladie etc...)

En cas d'absence d'un agent la Commune peut obtenir un remboursement de l'assureur car il y a maintien de salaire.

Cependant suite à une forte augmentation des sinistres ces dernières années et du déséquilibre financier qui en résulte, l'assureur SHAM et le gestionnaire SOFCAP ont résilié à titre conservatoire le contrat pour les collectivités employant moins de 30 agents ce qui est le cas de notre Commune. Cette augmentation de sinistres concerne le groupement des communes et pas forcément Buschwiller.

Suite à des négociations entre le centre de gestion et l'assureur il est proposé aujourd'hui de maintenir ce contrat en augmentant le taux des cotisations sans apporter de modifications aux garanties actuelles. Mme le Maire précise que les taux proposés restent inférieurs au marché pour un contrat de qualité.

Aujourd'hui il est demandé aux conseillers d'accepter la modification du taux proposé du 01/01/2015 au 31/12/2015 à savoir pour les contrats :

- des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,85 % (4.08% auparavant)

- des agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,89 % (0.80% auparavant).

Et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant et tout acte y afférant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la modification du taux proposé du 01/01/2015 au 31/12/2015 à savoir pour les contrats :

- des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,85 % (4.08% auparavant)

- des agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,89 % (0.80% auparavant).

Et autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant et tout acte y afférant.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1 INDEMNITE AU COMPTABLE

Mme le Maire indique que la commune a la possibilité d'octroyer une indemnité de conseil au Trésorier Principal de SAINT-LOUIS.

Cette délibération est prise pour la durée de notre mandat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le versement de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal de SAINT-LOUIS.

4. URBANISME

4.1 NUMEROTATION DE PROPRIETES

M. R.OBERMEYER indique qu'il convient de délibérer sur l'attribution de numéros aux propriétés ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures :

Propriétaires : M. et Mme HAENLIN Emmanuel

N° attribué : N° 27 rue de Hésingue – Section 1 n° 88 – Section 17 n°245

Propriétaires : M. et Mme MARKERT Marc

N° attribué : N° 17A & 17B, rue des Vergers – Section 1 n°253

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les numéros de propriétés susvisés.

4.2 ENQUÊTE PLAN LOCAL D'URBANISME

M. R.OBERMEYER indique que le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) a été arrêté en date du 17 février 2014 par le Conseil municipal. La procédure règlementaire a été suivie et un commissaire-enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif de STRASBOURG. Aussi il convient d'autoriser Mme le Maire à soumettre le P.L.U. arrêté à l'enquête publique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à soumettre le P.L.U. arrêté au 17 février 2014 à l'enquête publique.

M. R.OBERMEYER précise que le commissaire enquêteur sera présent en mairie aux dates suivantes :

- jeudi 06 novembre de 08h00 à 10h00

- jeudi 13 novembre de 08h00 à 10h00

- lundi 17 novembre de 16h00 à 19h00

- lundi 24 novembre de 16h00 à 19h00

- jeudi 11 décembre de 08h00 à 10h00

Suite à une question de M. E.GERRER, M. R.OBERMEYER précise quel est le rôle du commissaire-enquêteur.

5. VOIRIE / QUALITE DE VIE

5.1 ACHAT D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « GREBENTOR »

M. D.HUTTENSCHMITT indique que dans le cadre de la succession de Monsieur Julien GSCHWIND, la Commune a la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain à proximité de la zone humide. Il s'agit de la parcelle cadastrée en section 17 n°89 d'une superficie de 2839 m². Le prix proposé est de 70 € l'are soit un total de 1.987,30 € avec prise en charge des frais de notaires par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 17 n°89 d'une superficie de 2839 m² à 70 € avec la prise en charge des frais de notaires par la commune. Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents et actes y afférents.

5.2 ACCORD DE PRINCIPE : ACHAT(S) DE TERRAIN(S) A PROXIMITE DE LA ZONE HUMIDE

M. D.HUTTENSCHMITT indique que ce point est annulé.

5.3 ACCEPTATION D'UN DON DE TERRAIN

M. D.HUTTENSCHMITT indique que Mme FAINOT Nicole domiciliée à AUDINCOURT souhaite faire don d'un terrain à la Commune. Il s'agit de la parcelle 53 de la section 07 d'une superficie de 808 m². Cette parcelle se trouve au lieu-dit Steinernen Kreuzel. La commission voirie / qualité de vie propose de vérifier au préalable si elle ne peut pas le vendre à un voisin et dans le cas contraire d'accepter ce don et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

Selon l'étude notariale de Maîtres TRESCH et THUET la valeur transmise est de 323 €, les frais de notaire sont estimés à 660 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le don de Mme FAINOT Nicole à savoir la parcelle 53 de la section 07 d'une superficie de 808 m² dans le cas où elle ne peut pas le vendre à un voisin et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

5.4 TRAVAUX

M. D.HUTTENSCHMITT indique que ce point concerne les travaux dans la rue des Vosges. Il rappelle que le Conseil Municipal, a approuvé le devis de la société T.P.3.F. pour les travaux de mise en place des trottoirs dans le haut de la rue des Vosges pour un montant de 12.518,16 € TTC.

La commission voirie propose de valider :

- le devis de l'entreprise GANTER-SIREG pour les travaux d'enfouissements des lignes téléphoniques entre les propriétés SCHWEITZER (n°63) et SPIESSER (n°75) de la rue des Vosges pour un montant de 8.995,08 € TTC.
- le devis de la société ORANGE pour les travaux de raccordements pour un montant de 2869.20 € TTC.
- le devis de la société T.P.3.F. pour le contournement de la borne de gaz située dans cette rue au niveau du chantier pour un montant 2.923.20 € TTC.

Les conseillers débattent ensuite sur la largeur finale de la chaussée et sur la mise en place d'une chicane.

Mme le Maire clos le débat et demande à M. D.HUTTENSCHMITT d'étudier le problème avec un plan précis en réunion de commission. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion.

6. SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS

6.1 SUBVENTION A LA COMPAGNIE DE'RIDEES

Mme V.HERTER indique que suite à une délibération du Conseil municipal du 30 mars 2009 le versement des subventions communales n'est plus automatique pour les nouvelles associations. Les associations doivent soumettre un dossier à la commission salle polyvalente / associations. Les demandes des nouvelles associations sont validées par le Conseil municipal ce qui est le cas de la Compagnie Dé'ridées.

La commission salle polyvalente propose le versement d'une subvention communale de 400 € au profit de la Compagnie Dé'ridées en sachant que cette association bénéficie déjà de l'utilisation gratuite de la petite salle Albert Schweitzer une fois par semaine. Elle rappelle que la Compagnie Dé'ridées organise un spectacle gratuit avec possibilité de dons au profit du C.C.A.S. de Buschwiller en 2012 ce spectacle avait rapporté 530 €. Il aura lieu cette année le samedi 11 octobre à 20 heures dans la salle polyvalente. Mme V.HERTER invite les conseillers à s'y rendre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le versement d'une subvention communale de 400 € à la Compagnie Dé'ridées.

6.2 SUBVENTION A LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE COLMAR

Mme V.HERTER indique que la Commission salle polyvalente / associations propose le versement d'une subvention de 60 € à la société des amis de la bibliothèque départementale de prêt de COLMAR qui gère le médiabus et le bibliobus. Ces deux services sont mis à la disposition des buschwillerois une fois par mois et sont gratuits et ouverts à tous.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le versement d'une subvention communale de 60 € à la société des amis de la bibliothèque départementale de prêt de COLMAR.

Les conseillers découvrent que ce service est à la disposition des Buschwillerois et souhaitent une communication sur ce sujet. Mme le Maire leur précise qu'elle a déjà chargé Mme D.HECHT de rédiger un article sur ce sujet pour le prochain bulletin municipal. Elle rappelle que les dates de passage du bibliobus font l'objet d'une information sur le site internet de la commune et aussi par voie d'affichage. Le prochain passage est prévu pour le 17.10.2014 de 17h15 à 18h00 sur le parking de la salle polyvalente.

7. BOIS / CHASSE / FORÊT

7.1 O.N.F. : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES

M. D.ALLEMANN indique qu'il convient d'approuver l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2015 sur les parcelles 3-4-5 de forêt et fait distribuer un plan de la forêt communale et un plan indiquant les essences forestières de la Commune.

Le programme présenté par l'O.N.F. est le suivant :

- Dépenses d'abattage et de façonnage : 3.317 € HT pour 41 m³
- Dépenses de débardage et de câblage : 1.314 € HT
- Honoraires : 1.000 €

Soit un total de travaux d'exploitation de 5.451 € HT

Il convient d'approuver ces travaux, de voter les crédits correspondants à ces programmes et de donner délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

Suite à une question de M. J.DUCRON, Mme le Maire précise qu'il s'agit de coupes d'entretiens. M. D.ALLEMANN précise que les coupes sont réalisées tous les deux ans et que la forêt communale représente 21,25 hectares.

M. J.DUCRON souhaite savoir qui fixe le prix de vente du bois ? Mme le Maire lui indique qu'il s'agit de l'O.N.F.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2015 tel que présenté par l'O.N.F.

7.2 CHASSE

Mme le Maire indique que la Commune organise actuellement la location de la chasse pour la période du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024 et que les conseillers sont amenés à prendre 2 décisions.

7.2.1 Affectation du produit de la chasse

Mme le Maire indique que le produit de location de la chasse est versé la commune. Il est abandonné à la Commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal.

Le Conseil municipal est amené à décidé de l'affectation de ce produit. Selon un arrêt du 18 février 2005 de la Cour d'Appel de COLMAR, la Commune a l'obligation d'utiliser les fonds dans l'intérêt spécifique des propriétaires fonciers : aménagement et entretien des chemins ruraux, curage des fossés, déneigement des fermes isolées. Cette somme peut également être utilisée pour le paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Elle indique que les années passés les 3.500 € de produit de la chasse ont été utilisées pour le paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles. Ces cotisations s'élèvent à 5.507 €. (5.507 € - 3.500 € = 2.007 €). Soit 2.007 € représente la somme qui reste à recouvrer avec les contributions foncières.

Mme le Maire indique que plusieurs administrés ont souhaité que le produit de la chasse soit affecté à l'entretien des chemins ruraux, curage des fossés. Elle précise que l'on sait déjà que le produit de la location ne suffira pas à couvrir les cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles aussi elle propose d'affecter le produit de la location de la chasse à l'entretien des chemins ruraux, curage des fossés. Les cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles seront à recouvrer par le biais des contributions foncières.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le produit de la location de la chasse à l'entretien des chemins ruraux, curage des fossés. Les cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles seront à recouvrer par le biais des contributions foncières.

7.2.2 Mise en location de la chasse communale

Mme le Maire indique que depuis le 1^{er} février 2006 la chasse est louée à l'Association de Chasse du Stocket dont le Président est M. Johan KASSEL domicilié à HEGENHEIM. L'Association de Chasse du Stocket pourrait prétendre à un droit de priorité sur la chasse, mais elle n'est à ce jour pas à jour dans le paiement du loyer à la commune et dans le paiement des sur cotisations du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Haut-Rhin (FDIDS 68). Aussi elle ne peut prétendre à l'heure actuelle au droit de priorité pour la convention de gré à gré.

Suite à la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse Mme le Maire propose que dans le cas où l'Association de Chasse du Stocket est à jour à la fin du délai légal dans le paiement du loyer à la commune et dans le paiement des cotisations du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Haut-Rhin (avec attestation) et que les fonds ont été réellement encaissés par les 2 structures de lui accorder le droit de priorité et de signer une convention de gré à gré. Dans le cas où l'Association de Chasse du Stocket ne serait pas à jour de ces obligations réglementaires de procéder à l'attribution de la chasse par voie d'adjudication.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la solution susvisée.

Départ de M. Emmanuel GERRER à 20h05

8. AFFAIRES GENERALES

8.1 CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE FOURNITURE GAZ

M. B. BOEGLIN indique que depuis 2007, les marchés de vente de gaz naturel et d'électricité sont entièrement libéralisés et tout consommateur peut choisir son fournisseur.

A l'heure actuelle, deux types de tarifs coexistent :

- ✓ Les tarifs réglementés de vente (TRV) qui sont fixés par le gouvernement et que seuls les opérateurs dits historiques (GDF Suez, Véolia Gaz, EDF et les entreprises locales de distribution) sont habilités à appliquer.
- ✓ Les offres de marché que peuvent proposer l'ensemble des fournisseurs.

A partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel vont disparaître pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics) selon le calendrier et les seuils suivants :

- ✓ A partir du 1er janvier 2015 pour les sites présentant une consommation supérieure à 200 MWh par an.
- ✓ A partir du 1er janvier 2016 pour les sites présentant une consommation supérieure à 30 MWh par an.

Les contrats en cours aux tarifs réglementés de vente seront résiliés de plein droit.

Les nouveaux contrats d'achat de gaz naturel devront dès lors être mis en concurrence conformément au Code des marchés publics.

Dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de sécurité juridique, il est proposé d'avoir recours à un groupement de commandes qui vise tout à la fois à permettre des effets d'économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés et accords-cadres en matière de fourniture de gaz.

Ce groupement associera la Communauté de Communes et les communes membres intéressées.

Le coordonnateur, à savoir la C.C.3.F., se chargera de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la passation des marchés et accords-cadres, signera, notifiera l'ensemble des marchés et accords-cadres relatifs à ces opérations.

Chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution des marchés le concernant.

Conformément aux dispositions de l'article 8.III du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres du groupement est constituée d'un représentant (un membre titulaire et un membre suppléant) de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement. La commission du groupement sera présidée par le représentant de la CC3F, coordonnateur du groupement. Elle interviendra conformément aux dispositions du Code des marchés publics.

Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait et à la durée du groupement, sont encadrées dans la convention constitutive annexée à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les dispositions qui précèdent,
- de procéder à l'élection du représentant de la commission d'appel d'offres de la commune, ainsi que de son suppléant, parmi les membres de cette commission CAO de Buschwiller ayant voix délibérative
- d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **d'approuve les dispositions qui précèdent,**

- **procède à l'élection du représentant de la commission d'appel d'offres de la commune, ainsi que de son suppléant, parmi les membres de cette commission CAO de Buschwiller ayant voix délibérative et sont élus M.R.OBERMEYER en qualité de titulaire et M. B.BOEGLIN en qualité de suppléant.**
- **autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

8.2 MOTION DE SOUTIEN A L'EUROAIRPORT

Mme le Maire propose aux conseillers de soutenir l'Euroairport. Les conseillers ont pris connaissance de la motion par courriel. Il s'agit de se prononcer en faveur de la mise en place d'un aménagement, stable et équilibré, des règles fiscales sur la plate-forme aéroportuaire, de demander aux autorités nationales françaises que la date butoir du 1^{er} janvier soit repoussée si nécessaire, afin que tout soit mis en œuvre pour pérenniser et étendre le développement économique du secteur de l'Euroairport, de préconiser le statut quo fiscal actuel jusqu'à l'aboutissement des négociations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents se prononce en faveur de la mise en place d'un aménagement, stable et équilibré, des règles fiscales sur la plate-forme aéroportuaire, de demander aux autorités nationales françaises que la date butoir du 1^{er} janvier soit repoussée si nécessaire, afin que tout soit mis en œuvre pour pérenniser et étendre le développement économique du secteur de l'Euroairport, préconise le statut quo fiscal actuel jusqu'à l'aboutissement des négociations.

8.3 MOTION RELATIVE A L'AVENIR DE LA REGION ALSACE

Mme le Maire indique que la motion a été soumise aux conseillers par courriel. Après discussion les conseillers ne sont pas opposés à la réforme territoriale mais souhaite comme suit :

- que le Gouvernement consulte préalablement les élus locaux avant de proposer les réformes ayant un impact local de cette importance avant de les mettre sur le fait accompli.
- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité (Bretagne, Corse)
- savoir quel sera l'impact financier de cette réforme
- Nous partageons tous notre passion pour l'Alsace, sa véritable logique territoriale, son patrimoine culturel ou sa vitalité économique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR (Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Claudine MUNCH, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER) et 3 ABSTENTIONS (Denise HECHT, Roger OBERMEYER dont une procuration de Patrick MULLER) souhaitent :

- **que le Gouvernement, avant de proposer des réformes ayant un impact local de cette importance, consulte préalablement les élus locaux et ne les mette pas devant le fait accompli.**
- **que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité (Bretagne, Corse)**
- **savoir quel sera l'impact financier de cette réforme**
- **nous partageons tous la même passion pour l'Alsace, sa véritable logique territoriale, son patrimoine culturel et sa vitalité économique.**

8.4 CHARTE DU BILINGUISME

Mme le Maire indique que la motion a été soumise aux conseillers par courriel. Elle précise qu'en adoptant cette charte la Commune s'inscrit dans une dynamique régionale de promotion de la langue et la culture alsacienne afin de la reconnaître en tant que richesse culturelle et afin de la sauvegarder. Elle précise que Buschwiller s'est déjà engagée dans cette démarche avec la mise en place de plaquettes bilingues sur les portes des bâtiments publics, la promotion de l'Office Langue et Culture Alsacienne sur le site de la Commune, l'organisation une fois par an d'une sortie au théâtre alsacien pour les seniors organisée par le C.C.A.S. Des actions sont en cours d'élaboration avec l'aide de M. LUDWIG de la C.C.3.F. pour l'organisation de soirées récréatives pour les jeunes du village mais aussi avec le périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte la charte pour la promotion de la langue régionale présentée par la Région Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

9.1 COMMISSION URBANISME/CIMETIERE/SECURITE CIVILE

- **Déclarations préalables acceptées**

Références : DP 068061 14 D0014

Demandeur : M. Alphonse LOLL

Objet : Clôture

Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°310 34, rue de Hésingue

Superficie : 1299 m²

Références : DP 068061 14 D0015

Demandeur : Mme Andrée CHRISTEN

Objet : Rénovation de façade

Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°284 1, rue des Fleurs

Superficie : 779 m²

Références : DP 068061 14 D0016

Demandeur : M. Matthieu SCHLEGEL

Objet : Terrasse

Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°123 32, rue des Fleurs

Superficie : 757 m²

Références : DP 068061 14 D0017

Demandeur : M. Raymond MUNCH

Objet : Ravalement de façade

Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°42 17, rue des Fleurs

Superficie : 164 m²

Références : DP 068061 14 D0018

Demandeur : M. Gilbert GOETSCHY

Objet : Panneaux solaire

Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelles n°281-283-285-287 4, chemin d'Attenschwiller

Superficie : 384 m²

Références : DP 068061 14 D0019

Demandeur : M. Alexandre WOLFF

Objet : Remplacement d'une fenêtre

Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelles n°39,40,218,220 2, rue des Vergers

Superficie : 740 m²

Références : DP 068061 14 D0020

Demandeur : M. Alexandre WOLFF

Objet : Déplacement porte entrée + Portillon

Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelles n°39,40,218,220 2, rue des Vergers

Superficie : 740 m²

Références : DP 068061 14 D0022

Demandeur : M. Pierre FUX

Objet : Ravalement de façade

Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°240, 9 allée des Cerisiers

Superficie : 678 m²

Références : DP 068061 14 D0025

Demandeur : Mme Huguette SCHMITT

Objet : Transformation fenêtre en porte

Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°131, 14 rue de Hégenheim

Superficie : 1010 m²

- **Déclarations préalables refusé**

Références : DP 068061 14 D0021
 Demandeur : M. Christophe GUTH
 Objet : Abri de jardin
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°431, 13, rue du Raisin
 Superficie : 879 m²

- **Permis de construire accepté**

Références : PC 068061 14 D0008
 Demandeur : M. Bernard BOEGLIN
 Objet : 4 Garages
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelles n°144,146,147, 2 rue des Landes
 Superficie : 3741 m²

- **Certificats d'urbanisme délivrés**

Références : CU 068 061 14 D1013
 Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Objet : CU A
 Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelle n°158/70, 80 rue des Vosges
 Superficie : 631 m²

Références : CU 068 061 14 D1014
 Demandeur : SCP TRESCH et THUET, Notaire à MULHOUSE
 Objet : CU A
 Localisation du terrain : Cadastré en section 4, parcelle n°123/69 et 124/69, 7, rue du Golf
 Superficie : 1525 m²

Références : CU 068 061 14 D1015
 Demandeur : COMMUNE DE BUSCHWILLER
 Objet : CU A
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°433, 434, 9 et 7 rue du Raisin
 Superficie : 433 et 434m²

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Demandeur : Maître Sabine DE CIAN, Notaire à MULHOUSE
 Propriétaire : M. QUANDT Oliver et Mme HOLLER Valérie
 Acquéreur : Adjudication forcée
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré en section 02, parcelle n°37, 8, rue de Hégenheim
 Superficie : 686 m²
 Montant de la mise à prix : 200.000 €

M. R.OBERMEYER indique qu'un mur de soutènement a été construit sans autorisation rue des Ecureuils. Il rappelle que les murs de soutènement ne sont pas soumis à autorisation mais doivent respecter le P.O.S. Un courrier en ce sens sera fait aux propriétaires dans lequel il sera précisé que la Commune se dégage de toutes responsabilités en cas de problèmes.

9.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / FÊTES / CULTURE / SPORT

Mme V.HERTER indique que lors de la dernière réunion de la commission précitée il a été discuté de l'organisation de la commémoration du centenaire du début de la 1^{ère} guerre mondiale. La commission a également décidé que la réception de nouvel an serait organisée tous les deux ans par souci d'économie, il n'y en aura pas en 2015. Les dates des manifestations communales pour 2015 ont été fixées. La commission a approuvé le versement d'une participation pour le retour en bus depuis SAMADET.

Elle indique qu'une réunion avec les présidents des associations est prévue le 06 octobre prochain.

Pour finir elle informe les conseillers que de la nouvelle vaisselle a été acquise pour la salle polyvalente pour un montant d'environ 900 €.

9.3 COMMISSION SCOLAIRE / JEUNESSE

Mme V.HERTER indique qu'un cycle d'animations récréatives sur le thème de l'alsacien en s'amusant avec Benjamin Ludwig animateur de la C.C.3.F. est prévu pour les jeunes âgés de 08 à 16 ans. Deux soirées récréatives sont prévues l'une en octobre et la seconde en novembre pour aboutir à un spectacle qui sera présenté lors de la fête de Noël des seniors en décembre prochain. Mme V.HERTER lance un appel aux volontaires pour l'encadrement des soirées.

9.4 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES

M. D.HUTTENSCHMITT indique qu'il est en charge du dossier concernant le béton renversé dans la rue des Vosges. Une prise en charge par l'assurance est prévue.

9.5 COMMISSION BÂTIMENTS

M. B.BOEGLIN résume les travaux effectués / en cours ou prévus :

- Périscolaire : Mise en place de casier et de bancs ainsi que d'un vitrage dans le haut de la salle polyvalente. Ces travaux ont été réalisés au courant de l'été.
- Rez-de-chaussés de la salle polyvalente : Attente des devis des radiateurs
- Grande salle : devis en cours pour les stores cassés, les luminaires. La société Bilger interviendra également pour les travaux de chauffage.
- Eglise : M.HERRMANN, président du Conseil de fabrique a fait parvenir un courrier de doléances en mairie concernant des points d'accessibilité et de sécurité. Ce courrier sera étudié prochainement.
- Presbytère : des travaux devront être réalisés par les agents communaux
- Maison communale : en attente de la 3ème proposition de travaux de l'ADAUHR

M. B.BOEGLIN indique également qu'un contrat de maintenance de 3 ans sera signé prochainement avec la société SICLI pour les extincteurs.

9.6 COMMISSION COMMUNICATION – RAPPORTEUR : DENISE HECHT

- Le 9 juillet 2014: approbation du bulletin municipal
- Le 4 septembre 2014 : texte manquant à l'article concernant la visite des bâtiments le 31 août 2014
- Internet: le livret d'accueil et les informations communales ont été adaptés suite au courriel de M.J. DUCRON

9.7 C.C.A.S. – RAPPORTEUR : DENISE HECHT

- Suite préparatifs excursion des seniors du 18.9, début préparatifs St-Nicolas écoles et repas de Noël seniors
- définition des groupes de travail selon les affinités de chacun(e)
- CCAS, excursion seniors du 18.9.2014: bus de 60 personnes; programme: petit déjeuner à la Ferme-Auberge du Diefenbach, au-dessus de Rimbach-Zell, sur demande des participants crochet par Notre Dame de Thierenbach, puis Paradis des Sources Soultzmatt. Excellente ambiance, très bon déroulement, tout le monde était content.

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

10.1 C.C.3.F. – Mme Christèle WILLER / M. Roger OBERMEYER

Mme le Maire indique que le Conseil de la C.C.3.F. a voté le prolongement de la ligne 3 du tramway de Bâle à Saint-Louis (lancement des procédures administratives), valider du la création du groupement gaz, voté la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état ainsi qu'une motion sur la fiscalité de la plateforme aéroportuaire

10.1.1 C.C.3.F. - Commission habitat et patrimoine – M. Bernard BOEGLIN / M. Roger OBERMEYER

MM. OBERMEYER et BOEGLIN indiquent que lors de cette réunion il a été question du Plan Local de l'Habitat. Ce plan ne concerne pour l'instant que les communes de plus de 3.000 habitants. A partir de ce seuil il convient d'avoir au moins 20 % de logements sociaux.

10.1.2 C.C.3.F.- Commission assainissement – Mme Denise HECHT / M. Denis HUTTENSCHMITT

Présentation du système d'assainissement de la CC3F, ainsi que des agents du service, de leurs missions et des moyens mis en œuvre.

Les membres de la commission ont été rendus particulièrement attentifs à l'obligation d'infiltrer les eaux pluviales à la parcelle (nouvelles constructions); cette obligation est mentionnée dans le permis de construire, mais elle est ensuite "oubliée"; dans ce cas, il n'est pas possible d'établir un certificat de conformité. Pour éviter que les propriétaires ne se retournent vers la commune, il serait bon de les rendre attentifs à cette obligation en cours de chantier, en tout cas avant qu'ils ne fassent finir les abords. Mme le Maire précise que cette obligation ne concerne pas Buschwiller car le sol n'est pas suffisamment perméable.

Visites de la station d'épuration: il y aura une visite groupée des deux commissions Assainissement et Environnement le 18 octobre prochain. Il est cependant possible de faire organiser des visites pratiquement à tout moment, elles sont gratuites; comme il faut mobiliser pas mal de personnel, il serait bon de former un groupe d'environ 15-20 personnes. M. J.DUCRON serait intéressé par cette visite, Mme le Maire demande au secrétariat de faire la demande auprès de la C.C.3.F.

10.1.3 C.C.3.F.- Commission infrastructures – M. Denis HUTTENSCHMITT / M. Jacques DUCRON

MM. DUCRON et HUTTENSCHMITT indiquent que lors de cette réunion il a été question des pistes cyclables de Saint-Louis, Huningue. Il indique que chaque commune est tenue d'entretenir ces pistes cyclables.

10.1.4 C.C.3.F.- Commission environnement – Mme Denise HECHT / M. Jérôme SITTER

Exposé sur la mise en place d'un Plan Local de Prévention (PLP) concernant les déchets; il s'agit de prévention en amont, avant que le produit ne devienne un déchet, c'est-à-dire lors de l'extraction des matières premières, la fabrication du produit, l'emballage, l'utilisation).

La Semaine du Déchet aura lieu du 22 au 29 novembre prochains, avec différentes animations; par ex. visite du broyeur de Bartenheim les deux samedis (22 et 29.11).

Départ de M. Denis HUTTENSCHMITT à 21h00

10.1.4 C.C.3.F.- Commission communication – Mme Véronique HERTER / M. Jacques DUCRON

Le prochain bulletin sera distribué semaine 48. Mme V.HERTER en indique les grands thèmes.

10.2 S.I.A.E.P.- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable M. Daniel ALLEMANN / M. Jacques DUCRON / M. Jérôme SITTER

M. D.ALLEMANN indique que la réunion est prévue pour le lendemain.

10.3 S.I.D.E.L. – Syndicat Intercommunal de l'Electricité - M. Daniel ALLEMANN / M. Bernard BOEGLIN

M. D.ALLEMANN indique qu'il s'agissait uniquement de réunions du bureau du SIDEL pour des ouvertures des plis.

10.4 EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE- RAPPORTEUR : Mme Denise HECHT

Membres français du Comité Consultatif, le 8.7.2014 à Héisingue, réunion de tous les 15 délégués français au Conseil Consultatif. Il y a 6 commissions de travail. Mme D.HECHT a opté pour la Commission Protection sociale, santé et recherche.

ETB, Commission Protection sociale, santé et recherche, le 11.8.2014: visite à l'hôpital régional de Lörrach. Intéressante présentation de la réorganisation des établissements hospitaliers de Lörrach: il n'y a plus de doublons sur le territoire, chacun des trois hôpitaux a ses spécialités, pour lesquelles il a l'exclusivité. Plus de concurrence, par contre plus d'efficacité. Les échanges et coopération transfrontaliers entre l'Allemagne et la Suisse fonctionnent très bien; par contre, silence complet côté français, que ce soit entre les hôpitaux ou sur d'autres niveaux comme par ex. l'échange de statistiques et informations concernant la croissance exponentielle des personnes âgées durant les prochaines années, problème auquel les trois pays auront à faire face et où la mutualisation des informations et de l'expérience serait très utile.

ETB, réunion plénière du Comité Consultatif, le 19.9.2014: le thème principal était l'Euroairport et les problèmes posés par la décision unilatérale de l'Etat français, sans concertation préalable avec les parlementaires et les

élus, d'appliquer la fiscalité française à l'ensemble des entreprises œuvrant sur le territoire de l'aéroport binational. Rappel de l'historique par le directeur de l'Euroairport, informations par le directeur de la Chambre de Commerce de Bâle sur les propositions faites à l'Etat français par les entreprises suisses concernées et information sur les interventions politiques, notamment des parlementaires de toute l'Alsace, par le député maire d'Altkirch, Jean-Luc Reitzer. Une résolution du Conseil Consultatif portant sur l'aéroport binational Bâle-Mulhouse a été adoptée à l'unanimité.

10.5 S.C.O.T. – Mme Christèle WILLER

La principale décision prise est l'ouverture du S.C.O.T. à la révision pour l'adaptation au grenelle 2 de l'environnement pour les nouvelles normes. Elle rappelle que le S.C.O.T. initial avait été approuvé en décembre 2013.

11. DIVERS

- Un courrier a été adressé à Orange concernant la mise en place de 4G ou 3G à Buschwiller. Le responsable Orange a contacté Mme le Maire pour lui fournir quelques éléments de réponse de manière orale, un courrier suivra prochainement.
- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue en octobre ou novembre si besoin administratif. Une réunion est d'ores et déjà prévue pour le 15 décembre 2014.
- Suite à la préemption du bien situé rue des Vosges à BUSCHWILLER (68220), d'une superficie de 1613 m², cadastré section 16 – parcelle 507/253. MM. Clément WICKY et Jean SIMON ont saisi le Tribunal Administratif de STRASBOURG le 18 juillet 2014. Leur requête a été rejetée le 25 août 2014 et chacun a été condamné au paiement de 500 € à la Commune. Ces derniers ont saisi la Cour de Cassation le 10 septembre 2014.
Sachant que même si nous perdons, et que le chemin est en zone réservée la suite de la procédure sera l'expropriation pour le chemin à ce moment-là c'est l'état qui définit le prix et pas forcément plus avantageux pour M WICKY. A ce jour plusieurs possibilités s'offrent à M. WICKY ces propositions lui ont été expliquées par le biais de M.J.DUCRON, à lui de voir. M.J.DUCRON conseille à Mme le Maire de contacter M. WICKY afin de convenir d'un rendez-vous.
- Les personnes retenues par les services fiscaux pour siéger dans la Commission Communale des Impôts Directs sont les suivantes : Gilbert BAUR, Georgette BOUQUOT, Jacqueline MANG, Annick WERTENBERG, Philippe CRON et Serge JORDAN (WENTZWILLER) en tant que membres titulaires. Les membres suppléants sont : Armand BROBECKER, Claudine OBERMEYER, Alain SCHWEITZER, Mireille ROUAULT, Michel LEGENDRE, Christophe GOETSCHY (HEGENHEIM).
- La commémoration des cents ans du début de la 1^{ère} guerre mondiale aura lieu le 08 novembre prochain à 15 heures au cimetière. Une invitation sera distribuée aux villageois.
- Suite à une question de Mme M-J.BAUMANN, Mme V.HERTER indique que la Chorale des Perles du Sundgau bénéficie à présent d'un statut officiel depuis le 15 avril 2014, leur demande de subvention sera étudiée en 2015.
- M. C.WEIGEL attire l'attention de Mme V.HERTER sur le fait que des vélos appartenant au périscolaire sont stockés durant le week-end dans le hall, ce qui est ennuyeux pour les locataires. Mme V.HERTER fera le point sur ce sujet avec M. Samuel RUNSER.
- Mme le Maire remercie les conseillers pour leur attention à l'occasion de ses 25 années de mariage.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 20

<p style="text-align: center;">TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014</p>
--

ORDRE DU JOUR :**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2014****2. PERSONNEL COMMUNAL**

2.1 Contrat d'assurance des risques statutaires

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1 Indemnité au comptable

4. URBANISME

4.1 Numérotation de propriétés

4.2 Enquête Plan Local d'Urbanisme

5. VOIRIE / QUALITE DE VIE

5.1 Achat d'un terrain au lieu –dit « Grebentor »

5.2 Accord de principe : Achat(s) de terrain(s) à proximité de la zone humide

5.3 Acceptation d'un don de terrain

5.4 Travaux

6. SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS

6.1 Subvention à la Compagnie Dé'ridées

6.2 Subvention à la bibliothèque départementale de Colmar

7. BOIS / CHASSE / FORÊT

7.1 Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2015

7.2 Chasse

8. AFFAIRES GENERALES

8.1 Création d'un groupement de commande pour l'achat de fourniture gaz

8.2 Motion de soutien à l'Euroairport

8.3 Avenir de la Région Alsace

8.4 Charte du bilinguisme

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**10. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES****11. DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1^{er} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
HECHT DENISE	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		HECHT DENISE
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		